

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p>Date de la convocation : 02 juin 2025 Date d'affichage : 02 juin 2025</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de votants : 18</p>
<p>OBJET : Cession des parcelles OF 595, 3919 et 3921 à Monsieur Sébastien FERRARI au lieu-dit « le Vernachaux »</p>

L'an deux mille vingt-cinq mardi dix juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Olivier MICHEL, Michel MONTET, Laurent SADY.

Absents : Mmes Sabrina BARBERO (procuration à Mme Laetitia VERCIN), Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Corinne PAYOT.

Monsieur Michel LEMAIRE a été élu secrétaire de séance.

Vu l'avis de la commission urbanisme le 07 avril 2025,

Il est exposé au conseil municipal que Monsieur Sébastien FERRARI a sollicité la Commune afin d'acquérir les parcelles suivantes situées au lieu-dit le Vernachaux, classées en zone N au PLU.

Parcelle	Superficie	Localisation
OF 595	1 950 m ²	Le Vernachaux
OF 3919	898 m ²	
OF 3921	729 m ²	

L'acquéreur a fait une offre de prix à 3 euros le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal de décider de céder à Monsieur Sébastien FERRARI ces trois parcelles situées au Vernachaux pour une contenance totale de 3 577 m² au prix de 3 € le m², soit un total de 10 731 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession au profit de Monsieur Sébastien FERRARI des parcelles cadastrées OF 595, 3919 et 3921 pour une contenance totale de 3 577 mètres carrés,

- **FIXE** à 3 € le m² le prix de ce terrain, soit un total de 10 731 €,
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

VOTE POUR : 18

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Pierre ANDRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20250610-D05_CM_10_06_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025